



**Extrait du registre des délibérations  
du Comité Syndical du 4 octobre 2023**

Date de Convocation : le 28 octobre 2023

Date d’Affichage : le 4 octobre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 30

Présents : 27

Votants : 27 Soit un total de 69 voix.

(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L’an deux mille vingt-trois le 4 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

**Etaient présents :**

M. Michel PICARD, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Jacques LEBECQ (suppléant de Monsieur M. Philippe CHAUVIN), M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD.

**Absents excusés :**

M. Joël VANDAMME

M. Rachid BOUHOUC

M. Nicolas BELANGÉ

M. Philippe CHAUVIN (représenté par M. Jacques LEBECQ)

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Départ de M. Régis LITZELLMANN à 19h04, donnant pouvoir à M. Jean-Marie ROLLET pour l’ensemble des notes.

M. Laurent LAMBERT a été désigné **secrétaire de séance**.

# COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2023

---

## **7 - Objet : Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – 2024-2026**

Rapporteur : N. LALLOYER

Rédacteur : S. LEGRAND / E. DESOUILLES

### **Le Vice-Président en charge des travaux neufs rappelle les principes d'élaboration du PPI**

Le PPI proposé a été élaboré en analysant les résultats des inspections télévisées effectuées dans le cadre de l'exploitation des réseaux, des différents schémas directeurs d'assainissement à jour, d'une étude globale sur les entrées d'eaux claires parasites (eaux de nappe entrant dans le réseau) et selon une analyse multicritères élaborée dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux du SIARP.

Cette année, un nouvel outil d'aide à la décision intégré au SIG, nommé INDIGAU, a été utilisé pour améliorer et optimiser ce travail de hiérarchisation. Le système de notation utilisé par cet outil permet de prendre automatiquement en compte l'ensemble des facteurs intrinsèques (propriétés propres à la canalisation comme le diamètre, le matériau ou le débit y transitant...) et extrinsèques (en lien avec l'environnement proche de la canalisation : zone de carrières, argiles, nappes affleurante, densité de circulation...) en y appliquant un coefficient de pondération préalablement défini par les services du SIARP.

L'année 2024 sera consacrée à divers travaux sur les communes d'Eragny-sur-Oise, Marines, Neuville-sur-Oise, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône et Us. Citons par exemple la création du réseau d'eaux usées rue des Trembles à Neuville-sur-Oise, l'opération de suppression de la station d'épuration d'US et le raccordement sur Ableiges, auxquels s'ajoutent plusieurs réhabilitations de réseaux.

L'année suivante comprendra les travaux importants mais de seconde priorité sur les communes de Cergy, Vallangoujard, Eragny-sur-Oise, Epiais-Rhus, Grisy-les-Plâtres, Jouy-le-Moutier, Osny et Us.

Enfin, l'année 2026 comportera des travaux justifiés par les mêmes impératifs mais d'une urgence moindre sur les communes de Chars, Le Perchay, Osny, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Vauréal et Cergy. Pour cette dernière commune, une opération particulière a été intégrée afin de réaliser le doublement du siphon de Cergy.

Les membres du SIARP, et le Conseil Départemental ont été consultés sur les travaux envisagés au futur PPI en qualité de maîtres d'ouvrage des voiries. Leurs observations ont été prises en compte dans le projet proposé.

### **Une programmation triennale**

La présente programmation est effectuée sur trois années ; en effet, l'expérience des PPI précédents nous permet de rester sur cette durée de programmation qui permet une bonne réalisation de l'ensemble des projets.

Le montant prévisionnel total du PPI qui vous est présenté s'élève à 14 678 206 € HT (17 613 847 € TTC) ; ce montant comprend les études, les travaux, les prestations d'études telles que les relevés topographiques, les études de sols, les contrôles préalables à la réception.

Le Vice-Président en charge des travaux neufs rappelle que le montant des opérations du PPI précédent s'élevait à 12,862 M€ HT (15,434 M€ TTC).

## COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2023

Ces opérations feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental du Val d'Oise (pour les opérations concernant les communes éligibles).

### Les opérations programmées pour l'année 2024

Afin d'optimiser les conditions de réalisation de ce programme, il est proposé de regrouper certaines réalisations, par nature ou par lieu d'exécution (cf. tableau annexé).

Les objectifs de l'année de programmation 2024 sont les suivants :

- Le chemisage de 3 985 mètres linéaires de collecteurs d'eaux usées sur les communes d'Eragny sur Oise, Marines, Pontoise et Saint Ouen l'Aumône ;
- Le remplacement de 486 mètres linéaires de collecteurs d'eaux usées et des branchements riverains sur les communes de Pontoise, Marines et Saint Ouen l'Aumône ;
- La démolition de la STEU communale d'Us et la création d'un réseau d'assainissement afin d'acheminer les eaux usées sur le réseau de collecte d'Ableiges.

L'ensemble du programme de travaux pour 2024 représente un montant estimatif de 4 533 186 € HT (5 4339 826 € TTC).

Ceci exposé,

**Le Comité,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

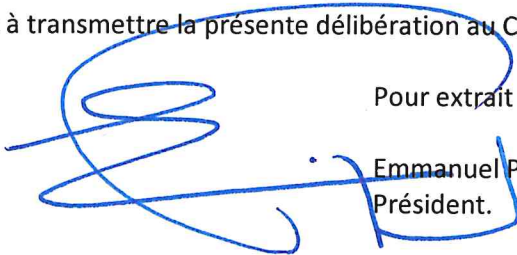
ADOpte le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les années 2024 à 2026 dont le détail des opérations est précisé dans l'annexe 1 ;

VALIDE la liste des opérations programmées pour l'année 2024 dont le détail figure à l'annexe 2 ;

SOLLICITE les participations financières sous forme de prêt et/ou de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental, pour les travaux 2024 de cette même liste aux taux maximum, et de signer tous actes nécessaires à leur obtention ;

DIT que les crédits sont imputés au Budget 2024, compte 2315, 13111, 1312, 1313 Dépenses et Recettes d'investissement ;

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,  
  
Emmanuel PEZET,  
Président.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*